

Comité Directeur 6 mars 2015 Charte des officiels



Sommaire

- Les évolutions depuis le dernier Comité Directeur
- Les paramètres
- Les travaux informatiques
- Les modules de e-learning
- La communication
- □ La formation des répartiteurs

Valorisation des rencontres désignées

- Quels principes sur les compétitions à non désignation obligatoire d'arbitres ?
 - Permettre aux Comités de continuer à désigner
 - C'est le Comité, en accord avec ses clubs, qui fixe les compétitions sur lesquelles des arbitres sont désignés.
 - Valorisation identique pour un arbitre quelle que soit la compétition sur laquelle il est désigné
 - Sur ces compétitions le Comité ne peut fixer d'obligation supplémentaire au titre de la charte des officiels

- Cas des OTM CV
 - Rappel: cette disposition n'existe qu'en NM3 et NF3
 - Proposition: remplacement de l'OTM CV par un second OTM CR
- NM3 / NF3: Engagement du club lors de l'inscription de l'équipe
 - Engagement à fournir 0 ou 1 ou 2 OTM CR

- Mise en œuvre des OTM CR
 - Tout club ne disposant pas d'OTM CR le déclare à la FFBB, lors de l'engagement
 - La FFBB met en place les désignations d'OTM
 - L'ensemble des frais de table est à la charge du club en défaut. Si les deux clubs sont en défaut les frais sont partagés.
 - Exemples:
 - Un club de NM2 ne dispose pas d'OTM CR
 - Sur toutes ses rencontres à domicile il paiera les 3 OTM désignés
 - Un club de NM3 ne dispose pas des 2 OTM CR
 - Sur toutes ses rencontres à domicile il paiera les 3 OTM désignés

- Quels principes sur les compétitions à non désignation obligatoire d'OTM ?
 - Autoriser les ligues à désigner un OTM sur les compétitions pré-nationales seniors.
 - Supprimer toute désignation en CFJ et départemental.
 - Si le club dispose d'un OTM Club, il n'y a plus de désignation
 - En NF3 même format qu'en NM3:
 - 2 OTM CR + 1 OTM CP

- Sur toutes les compétitions avec obligation d'OTM CR:
 - Un club qui s'est engagé à fournir et qui ne fournit pas est sanctionné d'une pénalité forfaitaire d'un montant à définir
- Parrain / Filleul
 - Pouvoir associer un parrain et un filleul de deux clubs différents
- Officiel et formateur:
 - Possibilité de valoriser des formateurs qui ne sont plus des officiels en activité

- Les indemnités:
 - Transforme-t-on la cible en plafond ?
 - Quelles directives pour ceux qui sont au-dessus de la cible ?

Les paramètres

- La méthode:
 - 5 Comités tests 265 clubs
 - Proposition de paramètres
 - Comparaison par rapport aux moyennes des saisons 12/13 et 13/14
 - La méthode est agile

Les paramètres

- Les propositions:
 - Résultats équivalents à situation actuelle
 - Valeur moyenne inférieure à seuil actuel
 - Pénalité proportionnelle au niveau de l'équipe première
 - Les valeurs des paramètres
 - Le résultat sur les sites tests
- La simulation Points Passion Club
- La projection Points Passion Club

Les travaux FBI et informatiques

- Les évolutions de FBI
 - Présentation FBI lors du Comité Directeur du 25 avril
 - Mise en service FBI fin juin

Les travaux FBI et informatiques

- Les modules e-learning:
 - E-learning arbitres clubs et OTM clubs livrés début mars
 - Modules de formation e-learning
 OTM livrés fin mars

La communication

Les actions:

- Des audioconférences avec toutes les Ligues ont été organisées
- Support prévu pour les clubs de Championnat de France Senior
- Organisation d'audioconférences ouvertes aux clubs entre le 10/03 et le 15/04
- Un séminaire des CRO les 28 et 29 mars

La formation des répartiteurs

Les actions:

- 6 journées formations vont être organisées 1 par zone
- Public: répartiteurs arbitres et OTM
- Objectifs: utiliser le module de désignation assistée
- Calendrier: entre mai et juin



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80 www.ffbb.com